

Syndicat étudiant du cégep Marie-Victorin
7000, rue Marie-Victorin, local E-017 Montréal, Québec
H1G 2J6
Téléphone : 514-325-0150, poste 2427

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Tenue à la salle C-108, le 12/02/2020

[Quorum constaté à 12h18]

Ordre du jour

0. Ouverture	1
1. Procédures	1
1.1 Animation et secrétariat.....	1
1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour.....	2
1.3 Adoption du dernier procès-verbal	2
2. Avis de motion.....	2
2.1 À adopter.....	2
2.2 Avis de motion à déposer	3
3. Élections	4
4. Mandats	6
4.1 Locaux de mode	6
4.2 Autres propositions	7
5. Varia	7
6. Fermeture.....	7

0. Ouverture

1. Procédures

1.1 Animation et secrétariat

Marie-Maude propose **que Julien Crête Nadeau soit à l'animation et que Nicolas Longtin-Martel soit au secrétariat.**

Mégane appuie.

Proposition adoptée à l'unanimité

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Marie-Maude propose *l'adoption de l'ordre du jour*

Pascal appuie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

1.3 Adoption du dernier procès-verbal

Marie-Maude demande un changement de la formulation d'une proposition :

Il était inscrit :

Je propose que la cotisation étudiante soit augmentée de 1,25\$ et que ce dollar puisse servir à l'accueil annuel d'un.e étudiant.e réfugié.e.

Le changer pour :

Je propose que la cotisation étudiante soit augmentée de 1,25\$ et que ce dollar et vingt-cinq puisse servir à l'accueil annuel d'un.e étudiant.e réfugié.e.

Mégane appuie.

Proposition adoptée à l'unanimité

Marie-Maude propose *l'adoption du dernier procès-verbal du 23 octobre 2019*

Mégane appuie.

Proposition adoptée à l'unanimité

2. Avis de motion

2.1 À adopter

Marie-Maude propose :

Que le SECMV déplace l'article 58 (Cotisation de l'Exil) et l'article 59 (Cotisation comité d'Improvisation) des Statuts et règlements du SECMV pour qu'ils précèdent l'article 9 (Cotisation) par souci logique.

Mégane appuie.

Proposition adoptée à l'unanimité

Marie-Maude propose :

Considérant les valeurs humanistes du SECMV;

Considérant notre capacité collective à faire une différence significative;

Considérant le petit coût individuel à payer pour faire une différence et changer des vies;

Je propose que la cotisation étudiante soit augmentée de 1,25\$ et que ce dollar et vingt-cinq puisse servir à l'accueil annuel d'un.e étudiant.e réfugié.e.

Pascal appuie.

Proposition adoptée à l'unanimité

Gabrielle propose :

Considérant que le café l'exil offre une alternative intéressante aux étudiant-es désirant manger plus santé et à moindre coût.

Considérant que le café l'exil fait partie du patrimoine du cégep Marie-Victorin depuis 2004.

Considérant que l'exil est en péril et que, si d'ici peu de temps nous ne constatons pas un changement majeur dans nos ventes, nous serons dans l'obligation de fermer le café.

Que la cotisation par étudiant-e versé au café l'Exil soit augmentée de 0,25\$.

Marie-Maude appuie.

Proposition adoptée à l'unanimité

2.2 Avis de motion à déposer

Martin propose :

Considérant l'engouement pour des activités parascolaires à caractère scientifique, technologique, écologique et entrepreneuriale ainsi que la haute participation notable du comité non-statutaire Ecobotic et du manque flagrant de ressources pour mener à bien le projet, j'amène les 2 propositions suivantes :

Je propose de modifier l'article 52 du chapitre 6 des statuts et règlements du SECMV de la manière suivante:

Soit d'ajouter le comité Ecobotic à la liste des comités statutaires et de modifier la phrase « Les comités statutaires devront se présenter un lors de la rencontre d'Alternative, à l'exception du café l'Exil et du comité

improvisation. » pour « Les comités statutaires devront se présenter lors de la rencontre d'Alternative, à l'exception du café l'Exil, du comité improvisation et du comité Ecobotic. »

Cette proposition permettra au comité Ecobotic de devenir un comité statutaire qui recevra des fonds du SECMV indépendamment de la rencontre d'Alternative.

Mégane appuie.

Martin propose :

L'ajout d'un article au chapitre 6 des statuts et règlements du SECMV qui sera le nouvel article 60 « Cotisations comité Ecobotic », ce qui modifiera la numérotation de tous les articles qui le suivront. Le nouvel article propose se lira ainsi :

Le SECMV verse 1,50 \$ par étudiant-e de la cotisation versée par le cégep à chaque début de session. Le comité Ecobotic devra en début d'année produire un budget prévisionnel avec l'aide de la permanence administrative. En contrepartie, le comité Ecobotic s'engage à respecter son budget et à ne pas être déficitaire. Dans le cas où le budget serait dépassé, les remboursements ne seront pas autorisés, à moins d'une entente avec l'exécutif du SECMV. La permanence administrative fera un suivi régulier avec le comité.

A titre de référence, ces deux modifications correspondent exactement aux bénéfices que reçoit déjà le comité improvisation.

Mégane appuie

Considérant l'immense hausse inattendue des activités étudiantes de tous les comités, la création de plusieurs nouveaux comités, le manque flagrant de ressources pour permettre à tous de réaliser leurs missions ainsi que l'augmentation du coût de la vie et du salaire des employé.es du SECMV selon leur convention collective.

Que l'article 9 « cotisations » soit modifié au niveau de la phrase « la cotisation perçue par le Collège auprès des membres à temps plein est de 20\$ et 12 \$ auprès des membres à temps partiels » pour « la cotisation perçue par le Collège auprès des membres à temps plein est de 25\$ à 15,75\$ auprès des membres à temps partiels » inclut toutes les modifications et applicables dès automne 2020

Mégane appuie.

3. Élections

Maxime Duguay se présente comme adjoint à l'information.

Martin appuie.

Proposition adoptée à majorité.

Olivier se **présente comme adjoint à l'information.**

Camille appuie.

Proposition adoptée à majorité.

Philippe se **présente comme délégué à l'information**

Camille appuie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Mathilde se **présente comme adjointe à la vie étudiante.**

Myriam appuie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Dominique se **présente comme délégué à la commission des études aux sections pré-universitaire.**

Chloé appuie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Mégane se **présente comme adjointe à l'externe.**

Jonathan appuie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Kassie se **présente comme déléguée à la coordination.**

Joe appuie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Cynthia se **présente comme déléguée à la commission des études en section techniques.**

Mégane appuie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

4. Mandats

4.1 Locaux de mode

Camille propose :

Considérant que l'espace est déjà limité et que les rumeurs sont que nous serons déplacé.e.s dans de plus petits locaux;

Qu'aucune information officielle, claire et concise n'a été transmise sur la relocalisation des locaux;

Que personne directement et majoritairement concerné, c'est-à-dire la masse étudiante en design de mode, par les changements n'ont été préalablement avisé ou consulté;

Que le changement pourrait possiblement affecter d'autres programmes dans les pavillons M, S et T, peut-être R;

Qu'il y a déjà 46 programmes (approximativement) de technique informatique à Montréal seulement;

Que le programme de mode au CMV est le seul programme de mode publique en Amérique du Nord et qu'instaurer un nouveau programme au détriment d'un programme unique et historique démontre un manque de considération du privilège que nous avons;

Que, de ce fait, le projet rend encore plus difficile la conservation du programme, surtout dans un contexte de privatisation menaçante et massive généralisée de nos institutions publiques;

Que les raisons qui motiveraient la direction à prendre cette décision sont de nature purement économique et administrative, donc en total négligence de la condition des étudiant.e.s au sein de l'établissement;

Qu'aucun.e étudiant.e ou enseignant.e n'est, parmi celles et ceux que nous avons été dans la mesure de consulter, n'était en accord avec le déplacement des locaux;

Que le projet cause du stress chez les étudiant.es dû à l'incertitude des conséquences du projet;

Que la compression des horaires entraînera la perte d'heures de cours.

Que:

- le SECMV se positionne contre continuation de la reconstruction des locaux jusqu'à consultation juste des étudiant.e.s en design de mode et l'empêche activement;

- le SECMV demande à repousser la soumission aux contracteurs engagés pour le projet;

- le SECMV dénonce le manque de transparence de la direction et son attitude cachetière et âgiste envers ses étudiant.e.s

Maxime appuie

Proposition d'ajout de considérant de Vanessa:

Que la compression des horaires entraînera la perte d'heures de cours.

Mégane appuie

Amendement adopté et inclus dans la principale

Proposition principale adoptée à l'unanimité.

4.2 Autres propositions

Kim propose :

Que la prochaine A.G. de grève ajoute des points sur l'environnement et la loi 21.

Laurence appuie.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Kim propose :

Considérant qu'il manque de locaux au SECMV.

Que le SECMV puisse obtenir plus de locaux pour ses activités de comité.

Chloé appuie

Proposition adoptée à l'unanimité.

Camille propose l'ajout d'une note à l'intention de la direction:

Baucoup de personnes du département de mode se sont pointées pour se positionner contre le projet de la direction concernant les locaux de mode.

Mégane appuie.

Note adoptée à l'unanimité.

5. Varia

6. Fermeture

Camille demande ***la levée de l'assemblée à 13h08.***